

JUGE AU TRIBUNAL DE COMMERCE, POURQUOI PAS TOI ?

Exerçant le service public de la justice, les Tribunaux de Commerce te propose, comme à de nombreux dirigeants d'entreprises de toute nature et secteur d'activité, d'être élu(e) « **Juge consulaire** » aux fins de résoudre les litiges entre sociétés comme de traiter les difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

Deviens toi aussi Juge consulaire

Tu disposes d'un peu de temps libre, tu recherches une mission bénévole passionnante, tu désires rendre service et avoir des activités stimulantes dans un climat convivial, exempt de rivalité ou de compétition, alors tu es l'une ou l'un de ceux que recherche les Tribunaux de Commerce pour devenir Juge consulaire.

Cet engagement exigeant constituera pour toi une source continue de découverte, de progrès et d'enrichissement personnels.

Ton rôle ?

Tu seras investi(e) des mêmes pouvoirs et tu auras les mêmes devoirs que les magistrats professionnels. Ton rôle consistera à résoudre litiges et contentieux commerciaux, comme à traiter des questions de défaillances d'entreprises en termes de prévention, sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire. Ton activité de juge sera ainsi partagée entre audiences, délibérés au Tribunal et étude et rédaction des jugements.

Quel accompagnement t'es proposé pour exercer cette responsabilité ?

Tu bénéficieras pour cela au dernier trimestre 2022 d'une formation initiale (reposant notamment sur des séances au Tribunal et des sessions à l'École Nationale de la Magistrature) avant de prendre tes fonctions en janvier 2023.

Tu recevras ensuite, chaque année et selon tes besoins, une formation continue complémentaire adaptée.

Comment devenir Juge consulaire ?

Agé(e) de moins de 65 ans, tu dois avoir une expérience de dirigeant d'au moins 5 ans. Nul besoin en revanche d'être juriste professionnel puisque une formation adaptée te sera proposée. Il te faudra enfin faire acte de candidature et déposer un dossier auprès du Tribunal de Commerce de ton choix avant le 30 avril 2022.

Si tu es tenté(e) par cet engagement ou si tu souhaites plus d'informations, n'hésites pas à me contacter Dominique GRUSON (ECP80), Juge consulaire depuis 8 ans à Créteil.

Tel 06 70 78 09 67 courriel : dominique.gruson@tc-creteil.fr